



Prelevement abusif sur compte tiers au débiteur(par huissier)

Par **frany13**, le **18/02/2011** à **11:16**

Bonjour, ma sœur a eu un problème avec les huissiers, j'ai accepté une fois et une seule fois de faire un acompte avec ma carte bleue, en précisant que c'était ma carte et que c'était un prélèvement exceptionnel. Le mois d'après, ma sœur a effectué un virement, tout allait bien, mais ce mois-ci, (hier) ils ont débité mon compte d'un montant de 154 euros, mais je ne suis pas légalement solidaire de la dette de ma sœur. Que puis-je faire contre la société d'huissier svp? non m'a-t-on dit de faire opposition à ma carte bleue et de porter plainte, n'est-ce que cela peut se retourner contre ma sœur? je dois faire quelque chose, sinon on pourrait par la suite me reprocher d'avoir été négligente et d'avoir accepté par tacite acceptation, ce que je ne souhaite pas, au téléphone ils m'ont dit que la personne chargée de l'affaire avait conclu pour 10 prélèvements de ce montant-là, or ma sœur n'a rien convenu de tel. Comment faire en sorte de me retourner légalement contre cette société et uniquement contre elle sans que ça puisse porter préjudice à ma sœur svp? merci par avance de toute votre aide.